

No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-sept heures huit minutes, le vingtième jour du mois de décembre deux mille vingt et un (20 DÉCEMBRE 2021), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa Monsieur Nicolas Hamelin Monsieur Yvan Hamelin Monsieur Daniel Beaupré Madame Suzanne Béland Madame Dominique Lavallée

Absent(s):

Monsieur Alex Bronsard

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Première période de questions Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.4 RH Réorganisation administrative Affectation de postes temporaires

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Règlement # 2021-580 Règlement de taxation 2022 Avis de motion et dépôt
- 2.4 Création d'un fonds réservé Hygiène du milieu
- 2.5 Fonds réservé Hygiène du milieu Affectation

3 Sécurité publique

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 Décompte # 7 Groupe Michel Leclerc
- 4.2 Autres décomptes Travaux
- 4.3 Frais de surveillance Divers travaux de voirie Autorisation de paiement
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

7 Autres sujets

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 COVID-19 Suivi des services municipaux
- 7.2 Période de questions Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.3 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été faits, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal du Québec et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et confirme que le nombre maximal de personnes permis selon les directives liées à la COVID-19 dans la salle n'est pas atteint. Le conseil étant déjà sur place en raison d'une autre séance extraordinaire qui vient d'être levée, la présente séance est tenue en présentiel.

La session est ouverte à dix-sept heures huit minutes (17 h 08), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Cette dernière confirme aux membres du conseil que la séance n'est pas enregistrée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-12-392

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires annoncées ce jour par le ministre de la Santé;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Alex Bronsard avait précisé qu'il ne serait pas présent à cette séance;

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la 2e séance extraordinaire du 20 décembre 2021, tel que lu et en effectuant les modifications suivantes :

- EN reportant à la section 4 :
 - le point Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 Décompte progressif # 7 Groupe Michel Leclerc;
 - le point Autres décomptes Travaux;
- EN confirmant que le point Varia contient le point Covid-19 Suivi des services municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 <u>Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)</u>

Début: 17 h 10 Aucune question. Fin: 17 h 10

1.4 RH - Réorganisation administrative - Affectation de postes temporaires

2021-12-393

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de la directrice générale;

CONSIDÉRANT les besoins au service d'urbanisme malgré la période hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité RH;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente avec le syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte le plan de restructuration temporaire d'une durée de 12 mois et à cet effet :

uree de 12 mois et a cet effet :

2507

mules Municipales No 5614-A-MST



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- NOMME madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire;
- NOMME madame Marie-Pier Rivard, greffière-trésorière adjointe intérimaire;
- AUTORISE l'ouverture d'un poste d'agent de soutien administratif pour une période de 12 mois;
- AUTORISE la signature de la lettre d'entente relative à cette réorganisation.

Il est de plus résolu d'établir l'horaire de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement à 35 heures par semaine sur 5 jours pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 20 décembre 2021.



Manuella Perron, OMA Directrice générale et Greffière-trésorière intérimaire

2021-12-394

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvan Hamelin et madame Suzanne Béland;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1118 à # 1119;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Hamelin et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 20 décembre 2021, au montant de 214 247,11 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 1 412 421,65 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 <u>Engagement de crédits</u>

2021-12-395

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Administration	Paniers-cadeaux Reconnaissance des bénévoles	3 595,50 \$	Activités municipales
DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET



No de résolution ou annotation

2021-12-396

2021-12-397

Formules Municipales No 5614-A-MST 2021-12-398

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 Règlement # 2021-580 - Règlement de taxation 2022 - Avis de motion et dépôt

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par la présente :

- DONNE avis de motion, qu'il sera étudié et adopté, s'il y a lieu à une séance subséquente, un projet de règlement établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2022, ainsi que le taux d'intérêt et les versements en regard aux prévisions budgétaires 2022 et le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
- DÉPOSE le projet de règlement numéro 2021-580-P intitulé Règlement établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2022, ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

2.4 <u>Création d'un fonds réservé - Hygiène du milieu</u>

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, par les présentes :

- DONNE avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement visant à créer un fonds réservé aux fins de l'hygiène du milieu. Le but étant d'affecter des surplus de fonctionnement à ces fins, incluant les matières résiduelles et récupérables incluant les matières organiques (matériel, équipement et main-d'oeuvre);
- DÉPOSE le projet de règlement # 2021-582 créant un fonds réservé Hygiène du milieu.

2.5 Fonds réservé Hygiène du milieu - Affectation

CONSIDÉRANT le processus d'adoption du règlement # 2021-582 visant la création d'un fonds réservé Hygiène du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil affecte au fonds réservé Hygiène du milieu, dès son entrée en vigueur, les sommes suivantes:

- 30 122 \$, pour l'achat des bacs de collecte des matières organiques, provenant du surplus de fonctionnement de l'année en cours;
- 10 000 \$, pour l'achat du prochain camion de collecte de matières résiduelles, provenant du surplus de fonctionnement l'année en cours;
- 30 000 \$, pour l'achat du prochain camion de collecte de matières résiduelles, étant une somme résiduelle de la réserve camion MR versée par la municipalité de Sainte-Thècle selon l'entente du règlement # 2010-500, provenant du surplus accumulé non affecté

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Aucun point.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 <u>Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 - Décompte # 7 - Groupe Michel Leclerc</u>

Point retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

4.2 Autres décomptes - Travaux



No de résolution ou annotation Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Point retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

4.3 Frais de surveillance - Divers travaux de voirie - Autorisation de paiement

2021-12-399

CONSIDÉRANT le mandat de surveillance des travaux de voirie des chemins Sainte-Marie (MEK-P0156), du Lac-Huron (MEK-P0182), de la rue Bourassa et de la route de la Traverse (MEK-P0248);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise le versement des frais de surveillance à GRH Services conseils au montant de 3 222,17 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

7 <u>AUTRES SUJETS</u>

7.1 <u>Varia</u>

7.1.1 COVID-19 - Suivi des services municipaux

2021-12-400

CONSIDÉRANT que la municipalité détermine les services essentiels pour sa population;

CONSIDÉRANT le maintien des mesures mises en place jusqu'à maintenant et les obligations municipales à adopter pour le personnel et le public en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT les mesures annoncées le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'obligation de rétablir le télétravail pour toutes activités pouvant se dérouler à distance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu en date de la présente que le conseil autorise la mise en place du télétravail à compter du 21 décembre 2021 pour le personnel à l'exception du l'agente de service aux citoyens, l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement ainsi que le personnel des travaux publics selon les modalités des mesures sanitaires applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 <u>Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)</u>

Début: 17 h 20 Aucune question. Fin: 17 h 20

7.3 Levée de l'assemblée

2021-12-401

Monsieur le maire profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil et les employés de la municipalité pour tout le travail accompli cette année et souhaite une belle période des Fêtes à tous.

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que cette deuxième séance



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

extraordinaire soit levée à 17 h 21.

More Sourcessa

Mme Manuella Perron, OMA

Directrice générale et Greffière-trésorière intérimaire

« Je **Source**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivant à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 2 décembre 2021.

Formulae Municipales No 5614 A MCT